

 **epage**
de la Bourbre

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024 - 2025**



LE MOT DU PRÉSIDENT



J'ai le plaisir de vous partager ce rapport d'activité 2024 – 2025 qui vous permettra de vous remémorer ou de vous faire découvrir les actions concrètes que nous avons pu mettre en œuvre sur le territoire. Depuis le début du mandat, l'EPAGE de la Bourbre a en charge la compétence GEMAPI à la suite du transfert opéré par les neuf intercommunalités du bassin versant en 2018. Une prise en main progressive a été déployée.

En ce qui concerne la prévention du risque inondation, elle constitue un axe majeur de l'action de l'EPAGE. Un pôle dédié est désormais pleinement opérationnel. Il s'appuie sur un encadrant et deux techniciens spécifiquement affectés à la gestion quotidienne des ouvrages de protection contre les inondations. Un suivi rigoureux a été mis en place pour s'assurer de la tenue des ouvrages en période de crue de sorte à protéger les habitants et les entreprises. Dans le prolongement de cette structuration, une organisation d'astreinte a été déployée. Elle permet d'assurer une surveillance continue des ouvrages 24 heures sur 24, sur une période de six mois par an, correspondant aux saisons à risque.

Vis-à-vis de la thématique de la Gestion de Milieux Aquatiques, l'EPAGE dispose depuis 2019 d'une enveloppe financière pour investir. Sur la période 2024–2025, trois opérations structurantes ont été menées à leur terme :

- la restauration de la zone humide du Culet ;
- les aménagements du ruisseau des Creuses ;
- l'aménagement du seuil de Pont de Vermelle,

Des actions à découvrir en photo plus en détail dans le document.

Notre activité de gestion de la ripisylve a été remise à plat pour optimiser la pertinence de nos actions de lutte contre les inondations, d'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Un état des lieux sur les volumes d'eau disponibles a été lancé. Un sujet important qui va mobiliser les acteurs dans les années à venir. L'Eau est un bien commun précieux dont la valeur est en permanence à partager. C'est pourquoi, nous avons poursuivi nos actions de sensibilisation, particulièrement avec notre premier Cafés Rivière, où nous avons pu croiser certains d'entre vous.

Enfin, et c'était un engagement politique du conseil syndical, une attention particulière est accordée aux actions de communication, notamment auprès des jeunes publics. Plusieurs initiatives ont ainsi été menées : l'organisation des Cafés Rivière dans le cadre de l'appel à projets « Eau des citoyens », en lien avec l'Agence de l'eau ; des actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires ; l'élaboration de kits de communication sur la sécheresse à destination des communes ; ainsi que l'organisation d'un concours de photographies et de dessins ouvert aux petits comme aux grands.

À travers ce rapport d'activité de fin de mandat, je souhaite particulièrement remercier tous les partenaires avec qui nous avons pu mener à bien ces actions : les élus, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les pêcheurs, les services de l'Etat, les financeurs, les enfants, les professeurs des écoles et spécifiquement les salariés de l'E PAGE pour leurs engagements à nos côtés.

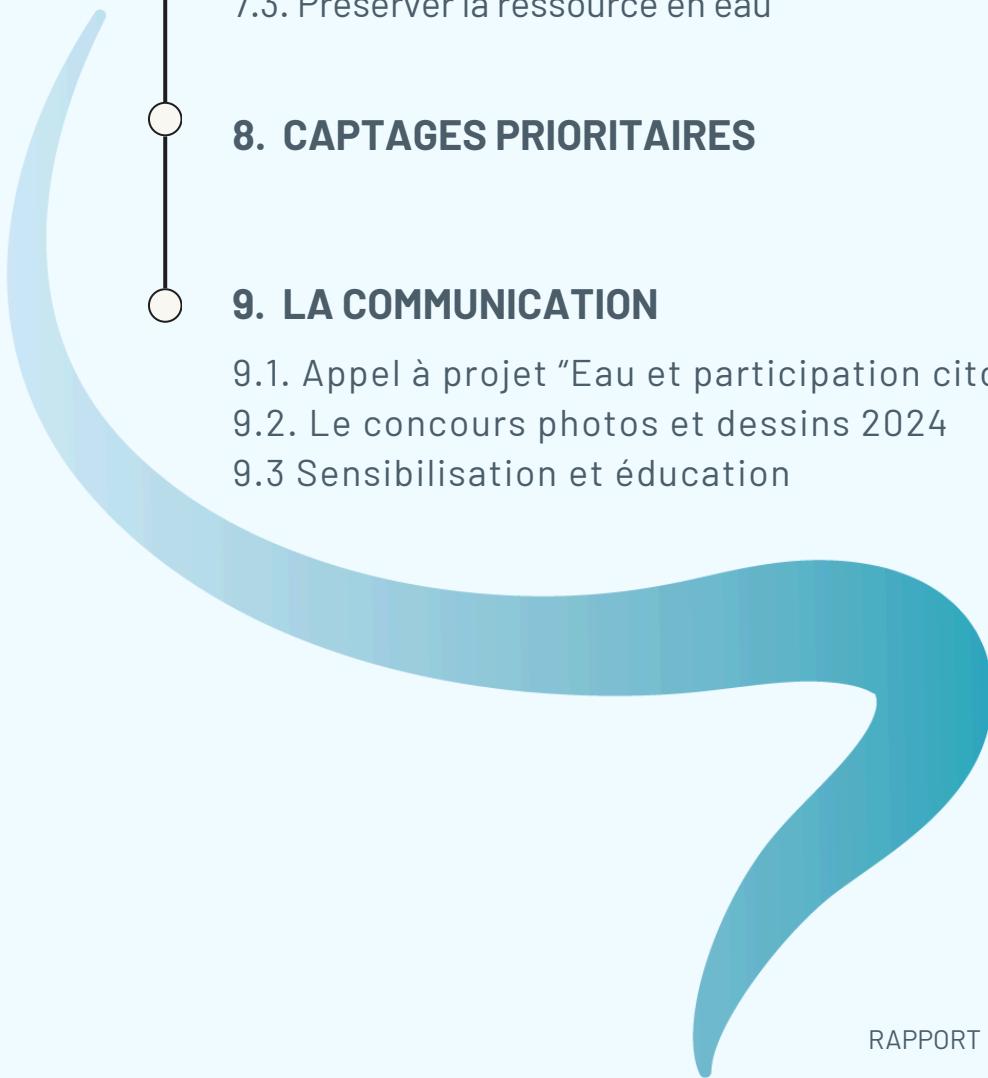


Gaël LEGAY-BELLOD
Président de l'Epage de la Bourbre



SOMMAIRE

1. LE BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE	5
2. L'EPAGE DE LA BOURBRE	7
2.1. Les compétences	
2.2. Les adhérents	
2.3. La gouvernance	
2.4. L'équipe	
3. 2024 & 2025 EN CHIFFRES	12
3.1. Événements clés	
3.2. Inauguration des travaux de renaturation de la Bourbre	
4. LES BUDGETS 2024 & 2025	14
4.1. Fonctionnement	
4.2. Investissement	
5. PRÉVENTION DES INONDATIONS	16
5.1. Investissements	
5.2. Exploitation	



6. RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- 6.1. Hydromorphologie
- 6.2. Seuil, continuité écologique
- 6.3. Gestion de la ripisylve et des espèces exotiques envahissantes
- 6.4. Plan de gestion du Castor

7. ANIMER LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

- 7.1. La CLE : le parlement local de l'eau
- 7.2. Révision du SAGE
- 7.3. Préserver la ressource en eau

8. CAPTAGES PRIORITAIRES

9. LA COMMUNICATION

- 9.1. Appel à projet "Eau et participation citoyenne"
- 9.2. Le concours photos et dessins 2024
- 9.3 Sensibilisation et éducation

1.LE BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE

Un bassin versant est une zone géographique délimitée par des crêtes (ou *ligne de partage des eaux*) irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière avec tous ses affluents et cours d'eau). Sur le bassin versant, chaque goutte d'eau converge vers le même point de sortie : la Bourbre au niveau de sa jonction avec le Rhône.

Le bassin versant est délimité par :

- le plateau de Crémieu au nord
- les bassins de la Fure, de l'étang du Grand-Lemps, de Bièvre Valloire, puis par les vallées du Bas Dauphiné au sud
- les plaines de l'Est lyonnais à l'ouest
- l'ensemble des bassins versants constituant les marais de Morestel et des Avenières à l'est.

Il s'étend sur 81 communes et compte une population d'environ 227 000 habitants, principalement centrée autour de la vallée urbaine.

Son contexte géographique singulier conduit à une dynamique démographique et socio-économique en pleine expansion.

À l'échelle intercommunale, 7 communautés de communes et 2 communautés d'agglomérations couvrent le bassin.



— Limite du bassin versant

— Rivière

La rivière de la Bourbre est un affluent du Rhône qui s'écoule sur un bassin versant de 728 km² au nord du département de l'Isère, à la croisée des agglomérations de Lyon, Grenoble et Chambéry. Elle prend sa source sur la commune de Burcin et se jette dans le Rhône à Chavanoz.

La Bourbre reçoit les eaux de différents affluents :

- En rive gauche, les 3 principaux affluents sont l'Hien, l'Agny et le Bion.
- En rive droite, ce sont les eaux du canal du Catelan, creusé au début du XIX^e siècle pour drainer une vaste plaine marécageuse, qui se jettent dans la Bourbre.

Ces principaux cours d'eau forment un réseau hydrographique d'environ 150 km tandis que l'ensemble des cours d'eau présents dans le bassin versant de la Bourbre (ce que l'on appelle le *chevelu hydrographique*) s'étend sur 350 km.

D'un point de vue hydrologique, le bassin versant est l'échelle la plus cohérente. L'eau ne connaît pas les frontières administratives et n'obéit qu'à la loi de la gravité qui fait qu'elle coule toujours de l'amont vers l'aval.

Les actions prises en amont se répercutent nécessairement en aval. C'est pour cette raison que l'action de l'Epage de la Bourbre s'inscrit sur l'ensemble du bassin versant avec une cohérence globale. Il est important de garder ce fonctionnement pour assurer une solidarité de bassin forte.



2.L'EPAGE DE LA BOURBRE

2.1 Les compétences

À l'origine chargé de lutter contre les inondations, l'Epage (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Bourbre a vu ses missions évoluer. Aujourd'hui, elles s'inscrivent autour de 4 axes majeurs.

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS



- Entretien et construction d'ouvrages de protection contre les crues
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Amélioration de la connaissance du risque inondation
- Surveillance et prévision des crues et des inondations

RESTAURER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET LES MILIEUX AQUATIQUES



- Restauration des corridors écologiques et aquatiques
- Restauration de la ripisylve, du lit mineur et des berges
- Restauration des milieux aquatiques, des zones humides et des cours d'eau

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX



- Surveillance de la qualité des eaux de surface et souterraines
- Animation pour préserver la ressource en eau potable

ANIMER LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)



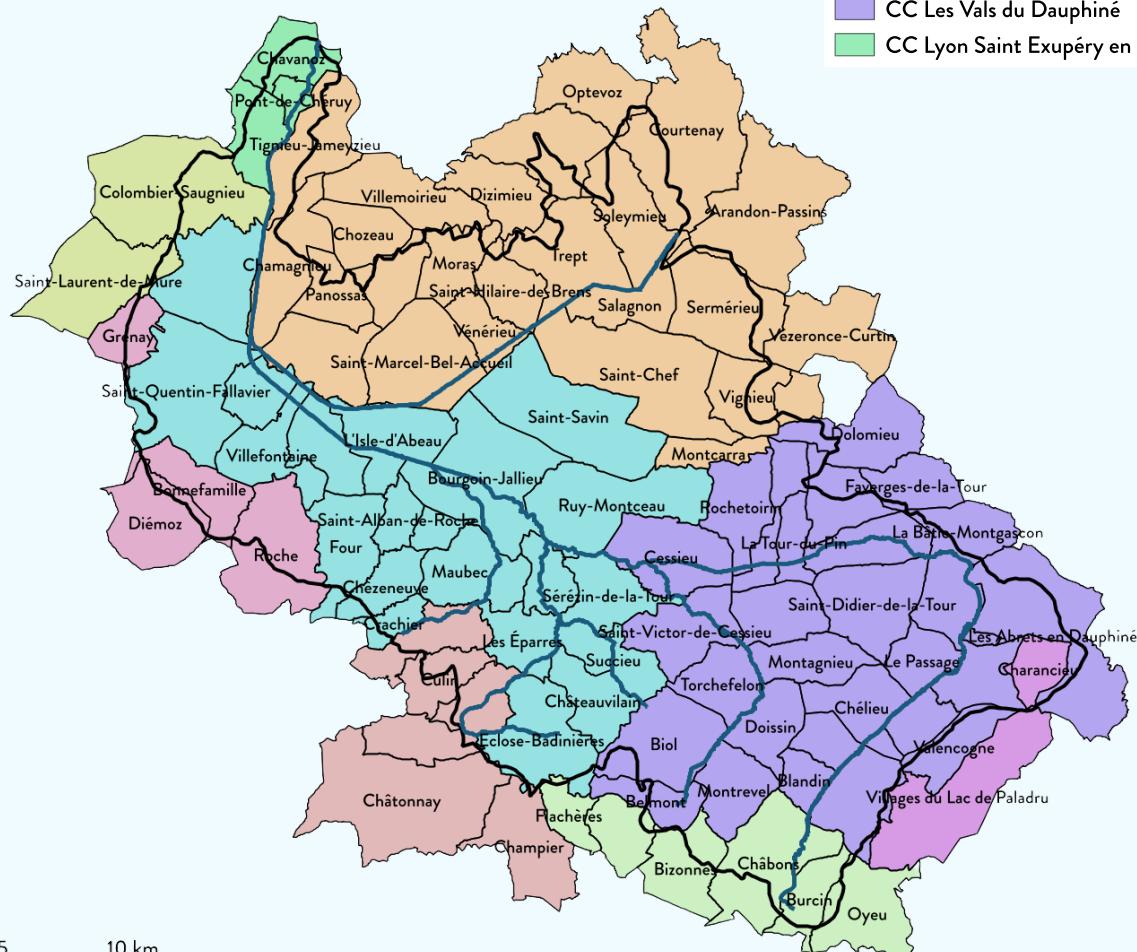
- Fonction de secrétariat de la CLE
- Animation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

2.2 Les adhérents

1 DÉPARTEMENT

9 INTERCOMMUNALITÉS

72 COMMUNES



EPCI du bassin versant

- Limite du bassin versant
- Communes du bassin versant
- Réseau hydrographique principal

EPCI

- CA du Pays Voironnais
- CA Porte de l'Isère
- CC Bièvre Isère
- CC Collines Isère Nord Communauté
- CC de Bièvre Est
- CC de l'Est Lyonnais
- CC Les Balcons du Dauphiné
- CC Les Vals du Dauphiné
- CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné

2.3 La gouvernance

Conformément à ses statuts, l'Epage de la Bourbre est administré par un **Comité syndical** composé de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants.

À la suite des modifications statutaires de l'Epage de la Bourbre liées à la prise de la compétence GEMAPI (*Gestion des milieux aquatiques et protections contre les inondations*), ces délégués sont répartis en 3 collèges distincts (en date du 31 décembre 2023) :

COLLÈGE "GEMAPI"

22 délégués désignés par les intercommunalités adhérentes

Pascal COMPIGNE	Bièvre Isère
Christian BETON	CAPI
Guillaume VIAL	CAPI
Fabien DURAND	CAPI
Priscilla BLOND	CAPI
Mathieu GAGET	CAPI
Gaël LEGAY-BELLOD	CAPI
Marie-Christine FRACHON	VDD
André GUICHERD	VDD
Frédéric LELONG	VDD
Guy PRUDHOMME	VDD
Daniel RABATEL	VDD
Nathan GOMES	BDD
Youri GARCIA	BDD
Roland SEIGLE	BDD
Cédric CAMP	LYSED
Frédéric CERVERA	LYSED
Régis MURILLON	LYSED
Marie-Laure REYPE-ALLAROUSSE	CCEL
Philippe CHARLETY	Bièvre Est
André QUEMIN	Collines du Nord Dauphiné
Freddy REY	Pays voironnais

COLLÈGE "HORS GEMAPI"

5 délégués élus par les représentants des communes et certaines intercommunalités adhérentes

Benoit BOUVIER	Saint-Chef
Roger MILLY	Satolas-et-Bonce
Renée BEAUGELIN	Rochetoirin
Philippe ZUCCARELLO	Pont-de-Chéruy
Daniel PAILLOT	Saint-Savin

COLLÈGE "DÉPARTEMENT"

3 délégués désignés par le Conseil Départemental de l'Isère

Christophe REVIL
Isabelle MUGNIER
Catherine SIMON

LA COMPÉTENCE GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015 depuis le 1er janvier 2018.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Ces 30 délégués composent l'organe délibérant de l'Epage de la Bourbre. Ils élisent un **bureau**, qui est, quant à lui, l'organe exécutif. Le bureau est composé de :



Gaël LEGAY-BELLOD

Président
Élu de Bourgoin-Jallieu
Délégué de la CAPI

Collège GEMAPI



Mathieu GAGET

Maire de St-Quentin-Fallavier,
délégué de la CAPI

Collège GEMAPI



Marie-Christine FRACHON

Vice-Présidente
"Lutte contre les inondations -
volet prévention"
Maire de Rochetoirin
Déléguée de la CCVDD

Collège GEMAPI



André GUICHERD

Vice-Président
"Lutte contre les inondations -
volet travaux"
Élu de Saint-André-le-Gaz
Délégué de la CCVDD

Collège GEMAPI



Youri GARCIA

Vice-Président
"Trame bleue - suivi de la
restauration des milieux
aquatiques et de la biodiversité"
Délégué de la CCBDD

Collège GEMAPI



Daniel PAILLOT

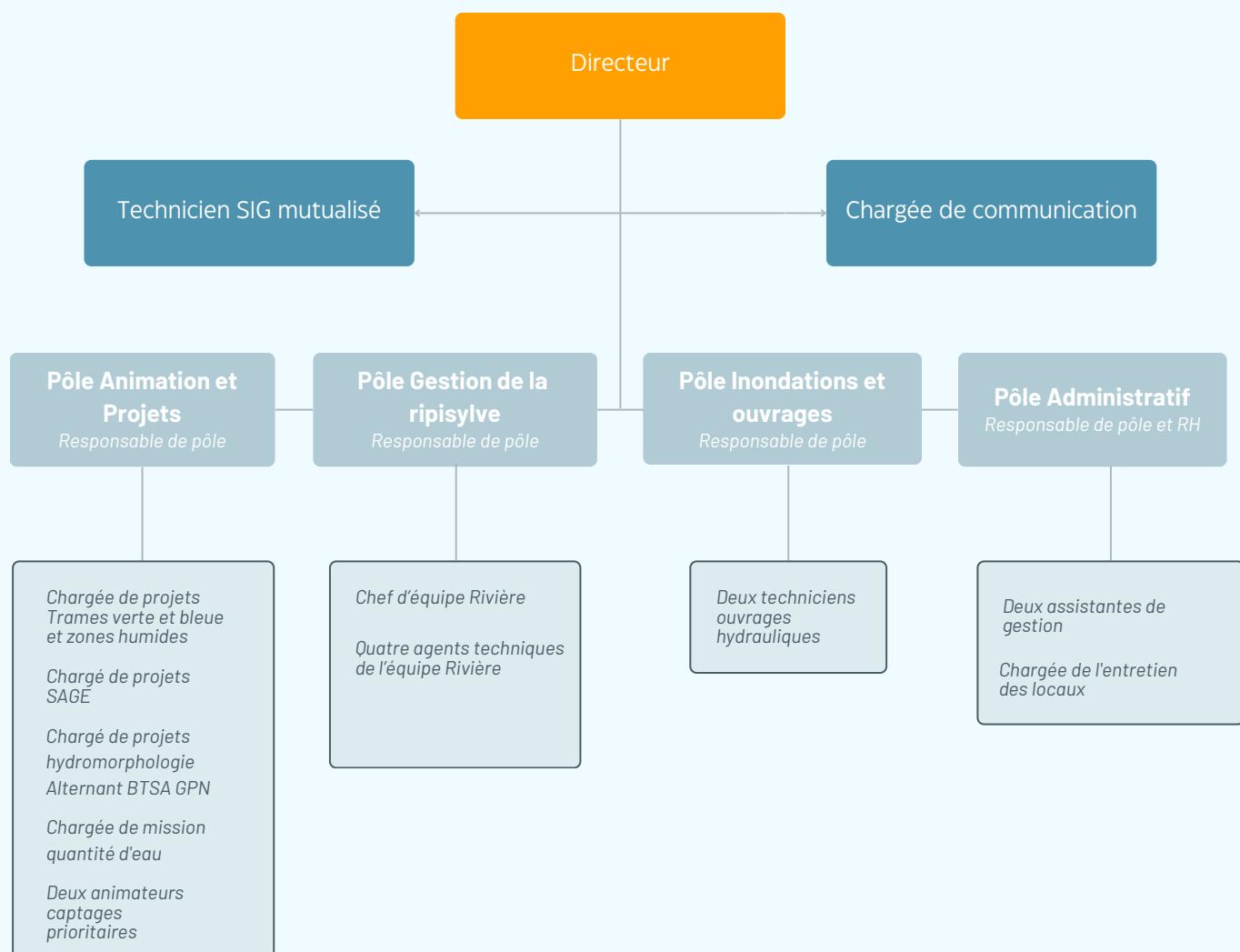
Vice-Président "Ressource en
eau"
Élu de Saint-Savin

Collège HORS GEMAPI

2.4 L'équipe

L'équipe de l'EPAGE de la Bourbre est pluridisciplinaire. Elle est constituée d'une vingtaine d'agents avec une expertise forte sur les sujets liés à l'aménagement des rivières et la gestion durable des ressources en eau. Au sein de l'Epage de la Bourbre, l'équipe Rivière, composée de 5 agents, agit chaque jour sur le terrain pour une gestion équilibrée de la rivière et de la végétation des berges.

L'équipe de l'Epage de la Bourbre au 31 décembre 2025 est composée de :



3. 2024 & 2025 EN CHIFFRES

3.1 Évènements clés

FÉVRIER 2024

Étude de mise à jour du plan de gestion de la ripisylve



20 JUIN 2024

Remise des prix du concours photo 2024

27

Embâcles ont été identifiés et traités au cours de l'année 2024



01 OCTOBRE 2024

Mise en place des astreintes pour la surveillance des ouvrages réglementés en cas de crue

FIN DU PAPI

Mesures compensatoires avec plantations de 14 000 arbres



AOÛT 2025

Lancement de la restauration du Culet



8

Tenues de stands pour expliquer nos missions

27 JUIN 2025

Les cafés rivières de l'EPAGE



3.2 Inauguration des travaux de renaturation de la Bourbre

L'inauguration des travaux de renaturation de la Bourbre entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle d'Abeau a eu lieu le 4 avril 2024. Cette cérémonie a marqué l'aboutissement d'un projet important qui bénéficiera au territoire.

Les objectifs de cet important projet sont multiples :

Améliorer la qualité de l'eau



Offrir des paysages plus **agréables**



Favoriser la biodiversité



Réduire les effets de la sécheresse sur le cours d'eau



46% de la Bourbre est canalisée aujourd'hui. La conception a porté sur un linéaire de 8,2 km, de Bourgoin-Jallieu à Villefontaine. La phase 1 des travaux a permis de renaturer 2,4 km entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau.



© EPAGE de la Bourbre



De gauche à droite : président de la CAPI, président de l'EPAGE, Maire de l'Isle d'Abeau, Directeur de l'Agence de l'Eau, adjoint de la ville de Bourgoin-Jallieu.

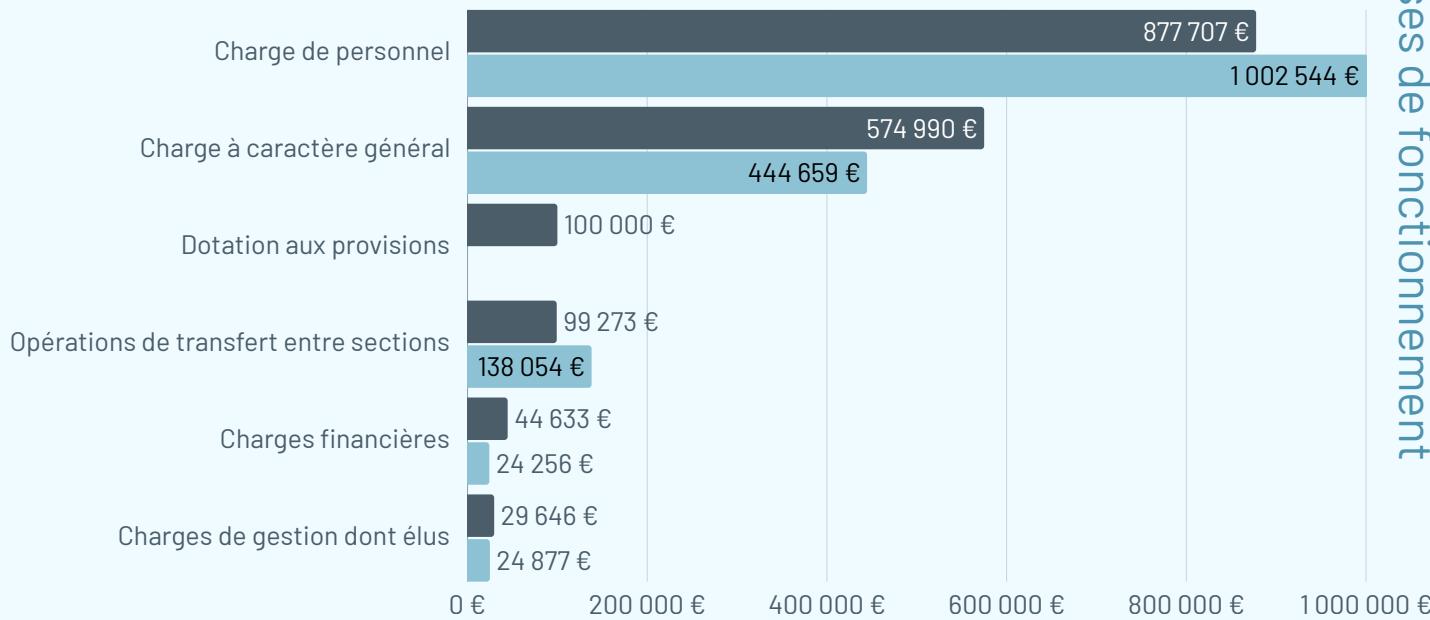
4. LES BUDGETS 2024 & 2025

4.1 Fonctionnement

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 726 249 €.

Pour 2025, elles se sont élevées à 1 634 390 €.

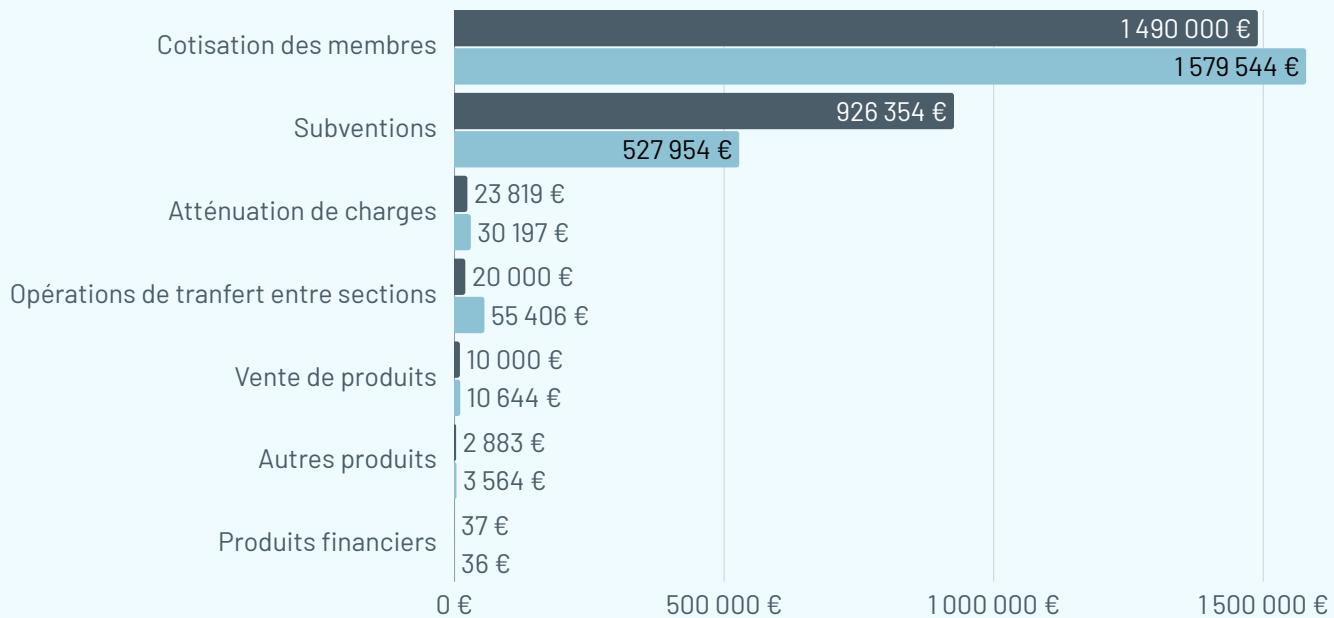
● 2024 ● 2025



Pour 2024, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 473 093 €.

Pour 2025, elles se sont élevées à 2 221 821 €.

● 2024 ● 2025



Dépenses de fonctionnement

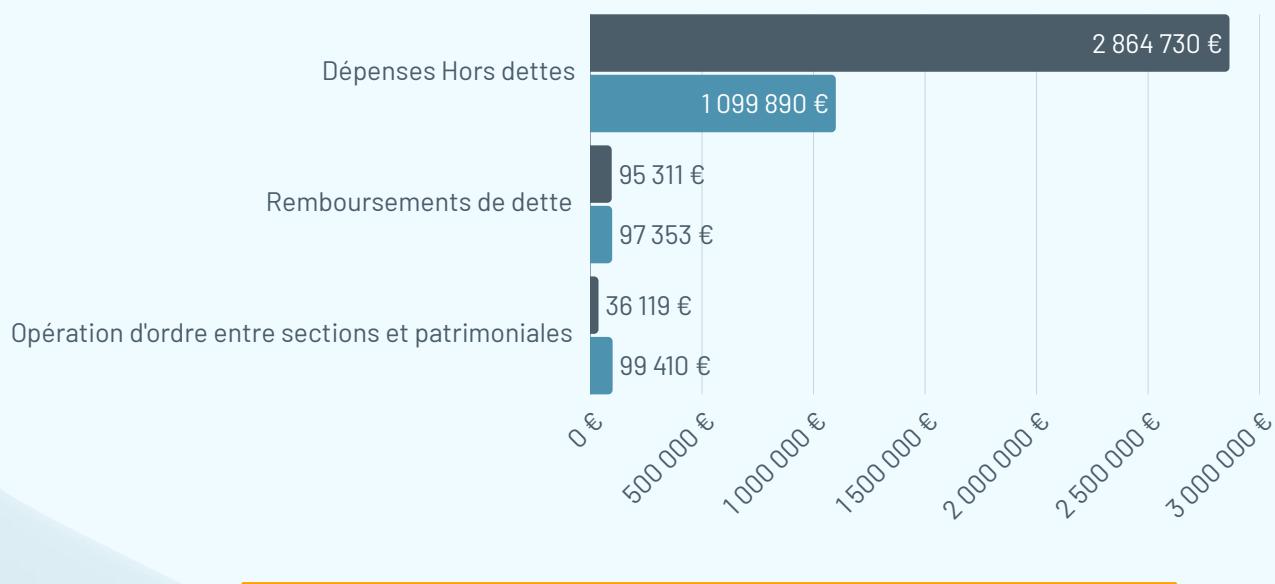
Recettes de fonctionnement :

4.2 Investissement

Les activités relevant de la GEMAPI bénéficient d'un taux moyen de subvention compris entre 50 % et 75 %, constituant un levier majeur pour la valorisation du patrimoine naturel local. Ce niveau de soutien financier facilite la mise en œuvre d'actions adaptées aux enjeux spécifiques du territoire. La majorité des dépenses réelles d'investissements est consacrée à la réalisation de travaux d'aménagement ainsi qu'à la préparation des prochains travaux.

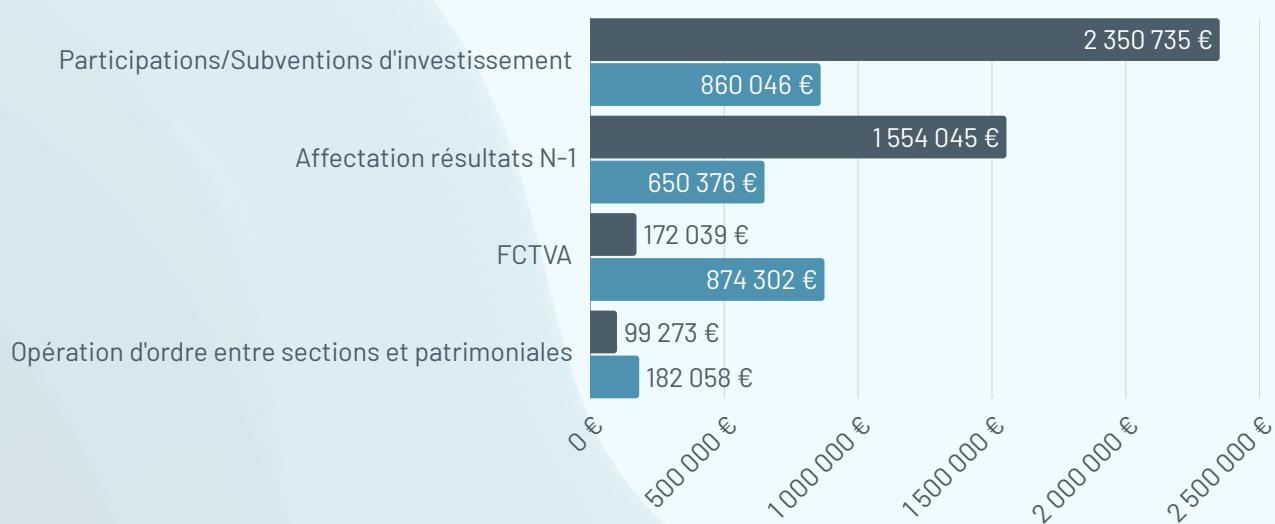
En 2024, les dépenses d'investissements s'élevaient à 2 996 160€.

En 2025 le montant était de 1296 653 €.



Les recettes d'investissements étaient à hauteur de 4 812 403 € en 2024.

En 2025, elle étaient à hauteur de 4 399 416 €.



Selon les cas, les financeurs de l'Epage de la Bourbre sont l'État, le Département de l'Isère, et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

5. PRÉVENTION DES INONDATIONS

5.1 Investissements

2024

PAPI 1 : l'année 2024 a vu la concrétisation des ouvrages de protection contre les inondations : tous les ouvrages ont été réceptionnés. Pour rappel, l'EPAGE a construit cinq barrages écrêteurs et six systèmes d'endiguement pour protéger les principales zones à enjeux des inondations de la Bourbre de l'Hien et de l'Agny.

Les mesures compensatoires

Dans le cadre de ses chantiers, l'EPAGE a réalisé la plantation de **14 000 arbres et arbustes** afin de compenser les impacts des travaux sur la ripisylve. Ces plantations ont été principalement réalisées sur l'aval de la Bourbre sur les communes de : Satolas et Bonce, Charvieu-Chavagneux, Tignieu-Jameyzieu, Chamagnieu et Colombier-Saugnieu. Ces travaux de plantations ont débutés en novembre 2024 et se sont terminés en mars 2025.

© EPAGE de la Bourbre



Plantation de 14 000 arbres et arbustes

L'année 2024 a aussi été l'occasion pour l'EPAGE de déposer son dossier de candidature pour un nouveau PAPI. Il s'agit de prolonger le travail engagé dans le PAPI 1. En effet, avec ce dernier, l'EPAGE a réalisé des travaux de protection sur les principales zones à enjeux, inondées suite à des débordements de la Bourbre, de l'Hien et de l'Agny. Ce PAPI 2 permettra à l'EPAGE de travailler sur d'autres affluents où le risque inondation est présent. Il s'agit du Bivet, de l'Aillat, du canal Mouturier, du ruisseau de l'enfer, du ruisseau des moulins, du Ruy-Jaillet, du Pelud et du Bion.

2024

2024-2025

2027

Fin du PAPI
Mesures
compensatoires
avec les 14000
arbres plantés

Dépôt
candidature
Etudes préalable
pour candidature
pour le PEP

Etude
priorisation
ruissellement
avec CEREMA

Dépôt d'un dossier
de candidature
PAPI 2 travaux
Octobre 2027

Ce futur PAPI sera aussi l'occasion pour l'EPAGE de relancer son programme de formation sur la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) à destination des communes. Une partie de ce programme sera dédié à l'accompagnement à la mise en place des Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) par les intercommunalités. Enfin, un programme de diagnostics de réduction de la vulnérabilité à destination des habitants, des petites entreprises et des établissements recevant du public sera lancé, afin d'apporter des solutions pour tous ceux qui ne sont pas protégés par un ouvrage.



Exercice de crise à Bourgoin-Jallieu en 2018

2025

L'EPAGE a lancé une étude liée au risque d'inondation par ruissellement sur le bassin versant. C'est une nouvelle thématique qui est étudiée par le syndicat, dans le cadre de son futur PAPI 2. Depuis plusieurs années, les événements liés au ruissellement se sont multipliés sur le territoire. L'EPAGE a donc lancé une étude de connaissance afin de mieux évaluer ce risque.

Cette connaissance globale a permis d'obtenir une vision d'ensemble du territoire et d'affiner la stratégie d'intervention. Grâce à la cartographie réalisée et à l'analyse des données historiques collectées, des secteurs prioritaires ont pu être identifiés. Sur ces zones, caractérisées par des enjeux importants et une récurrence élevée des événements, l'EPAGE pourra engager des diagnostics approfondis en vue de définir un programme d'actions visant à réduire le risque d'inondation lié au ruissellement.

5.2 Exploitation

Opération d'entretien des ouvrages hydrauliques sur la Bourbre

L'EPAGE de la Bourbre est responsable de l'entretien et de la surveillance de quatorze ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement sur le territoire, qui visent à protéger les biens et les personnes des impacts potentiels des inondations.

Les ouvrages doivent être maintenus en état de fonctionnement. C'est pourquoi, une opération d'entretien a été menée sur les quais de la Bourbre à Bourgoin-Jallieu. Les arbres, qui risquaient de déstabiliser la digue, ont été retirés et broyés. Cela permet aussi d'avoir une meilleure visibilité de la digue en vue de réaliser les contrôles périodiques réglementaires, et de détecter d'éventuels désordres dans la tenue de l'ouvrage.

Nouveau !

Les astreintes

Ayant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'EPAGE organise depuis 2024 un service d'astreinte, dans le cadre de la lutte contre les inondations. Il doit garantir l'efficacité de ses systèmes d'endiguement et ses aménagements hydrauliques au regard du niveau de protection. Lorsqu'un évènement (crue) survient, l'EPAGE doit :

- Suivre la tenue des ouvrages pendant la crue.
- Faire le lien avec les organismes en charge de la gestion de crise, à savoir, le préfet et les maires.

Les astreintes sont assurées sur six mois de l'année : du 1er octobre au 31 mars. Deux agents sont en astreintes : l'un en astreinte décisionnelle, qui assure le suivi hydro météo et le lien avec la commune et la préfecture. L'autre, est en charge de l'astreinte de sécurité, qui est envoyé sur le terrain lorsque le niveau d'eau est supérieur au seuil d'alerte de 40m³/s sur la station de Bourgoin-Jallieu.

Nouveau !

Visites régulières des ouvrages

Depuis décembre 2024, l'EPAGE a formalisé les visites de suivi des ouvrages réglementés sous le logiciel SIRS Diges.

Travaux sur la zone de gestion sédimentaire

Des travaux entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle-d'Abeau ont eu lieu sur la zone de gestion sédimentaire, en amont de la renaturation de la Bourbre.



De septembre à novembre 2024



Déclencheur : taux de remplissage à **80%** confirmé par levé topologique, notamment dû à la crue de novembre à décembre 2023.



L'objectif : redonner de la capacité de stockage à cet ouvrage, afin de ne pas engraver la nouvelle rivière réalisée plus à l'aval et notamment sur le linéaire renaturé en 2022/2023.



ACCUMULATION DES SÉDIMENTS

La zone de gestion sédimentaire permet aux sédiments de se déposer dans le fond du lit.



DES TRAVAUX POUR VIDER LA ZONE

Les matériaux présents dans la zone de gestion sédimentaire ont été extraits et valorisés par l'entreprise de travaux et par l'EPAGE pour de futurs projets.



RETRouver UN ÉCOULEMENT NORMAL

Suite à cette opération, l'ouvrage sera prêt à accueillir de nouveau les sédiments provenant de l'amont du bassin versant de la Bourbre, tout en laissant passer les graviers nécessaires au bon fonctionnement du linéaire restauré.



6. RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

6.1 Hydromorphologie

Zone humide du culet à Sermerieu

Des travaux de restauration ont eu lieu sur le ruisseau du Culet et la zone humide des Léchères.



Depuis le 25 août 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025



1,4 km de cours d'eau restauré, dont 1,1 km reméandré

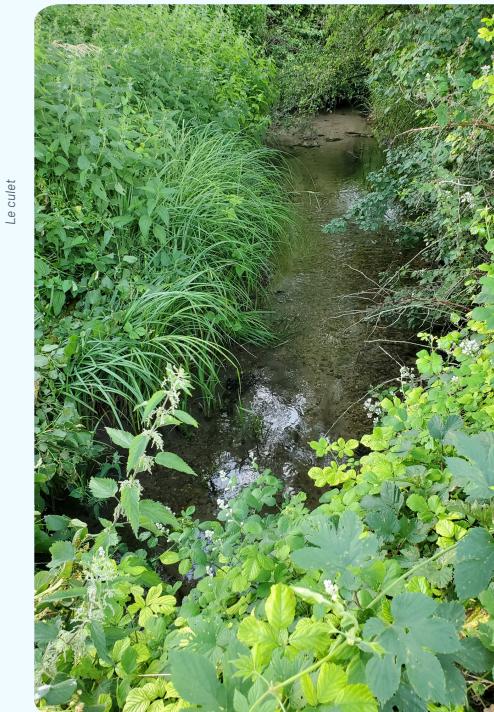


Diversification des habitats naturels et plantation d'espèces...



Objectif : rétablir le fonctionnement hydromorphologique et écologique du Culet et de la zone humide des Léchères. Cette opération consiste à :

- permettre des débordements plus fréquents et plus importants afin de recharger la nappe alluviale, en partie en amont d'un captage d'eau potable
- réduire le drainage et les assecs estivaux



© EPAGE de la Bourbre - Le culet



© EPAGE de la Bourbre - Zone de gestion séquentielle



Fascines d'hélophytes en cours de plantation sur l'amont du tronçon T3



6.2 - Seuil, continuité écologique

Valorisation des travaux du Département sur le seuil du Pont du Gaz

Le 25 juin 2024 a marqué le début d'un chantier ambitieux de restauration de la continuité écologique au niveau du Pont du Gaz, situé sous le pont de la RD 1006, propriété du Département de l'Isère. L'EPAGE est référent de la Politique Apaisée pour la Restauration de la Continuité Ecologique (PARCE) sur le territoire. Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat unique plurithématisque et du contrat de rivière, témoignant de l'engagement du Département de l'Isère en faveur de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Avant le démarrage effectif des travaux, une période de préparation de quatre semaines a permis de sécuriser la zone, notamment par une pêche électrique de sauvegarde visant à déplacer les poissons hors du périmètre d'intervention.

Cette opération a permis de reconnecter près de 3,6 km de cours d'eau.

AVANT

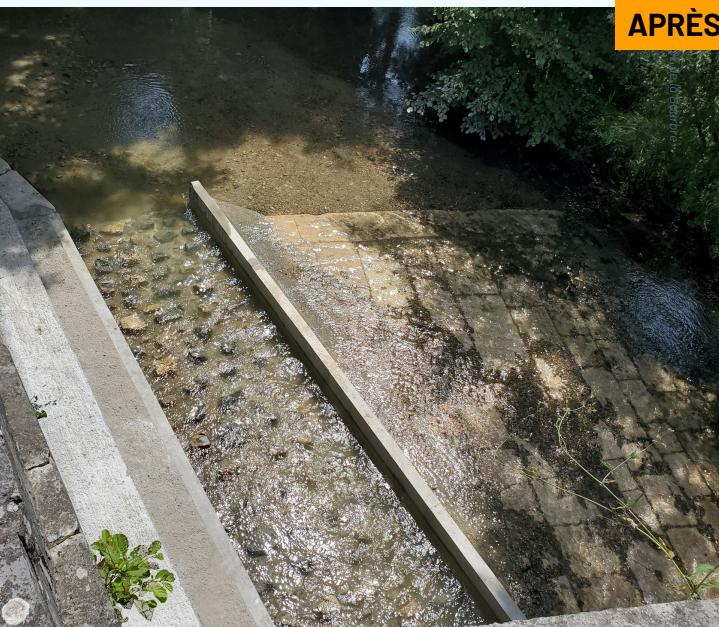


© VDI Ingénierie

Les travaux, échelonnés sur 16 semaines, ont consisté en deux interventions majeures :

- Installation d'une rampe à enrochement jointif, appelée rampe à macro rugosité sur la partie droite du radier du pont. Ce dispositif casse le courant et permet aux poissons de se reposer, facilitant ainsi leur franchissement.
- Création d'un passage à pied sec sur deux niveaux, en rive droite, destiné à la petite faune terrestre.

APRÈS



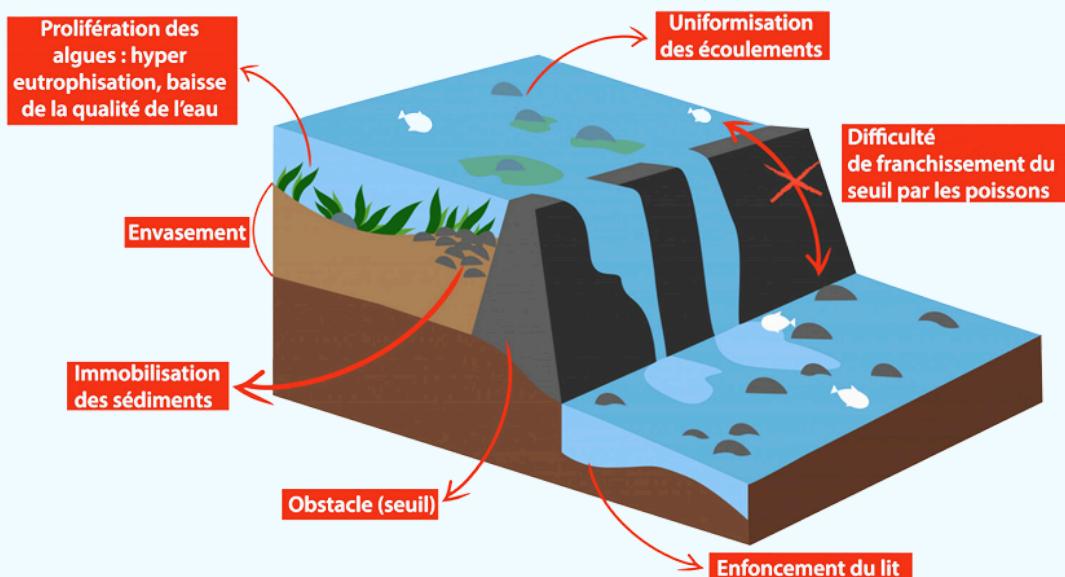
© EPAGE de la Bourbre

Ces aménagements permettent désormais à toutes les espèces de poissons de la Bourbre de franchir le secteur, tout en rétablissant le corridor écologique pour les mammifères aquatiques et la faune terrestre.

Seuil du Pont de Vermelle en travaux

En tant que propriétaire de seuils prioritaires, la commune de Nivolas-Vermelle doit réglementairement rétablir la continuité écologique. C'est ainsi qu'elle a financé l'aménagement de deux seuils infranchissables par les poissons comme par les sédiments. En 2023, le "seuil de la scierie", qui présentait une chute de 2,50 m, a été dérasé. Il restait à traiter le seuil du "pont de Vermelle" afin de le rendre franchissable. Cet aménagement consiste à créer une rampe pour supprimer la marche sur le cours d'eau, permettant ainsi le passage pour les poissons et autres espèces de la rivière.

La continuité écologique se définit par la libre circulation des organismes aquatiques et le transport naturel des sédiments.



Perturbation de la continuité écologique - illustration SYMAR - Val d'Ariège



Les travaux réalisés en septembre 2025, ont permis la création d'un lit pseudo-naturel : une pente douce partant de l'ouvrage pour rejoindre progressivement la pente naturelle du lit de la rivière.

Cet accompagnement est porté par l'EPAGE, incluant une participation technique pour les études, la coordination des partenaires, la réalisation des dossiers réglementaires, le suivi des aspects fonciers, la recherche de financements, et le suivi de la réalisation des travaux.

APRÈS



6.3 Gestion de la ripisylve et des espèces exotiques envahissantes

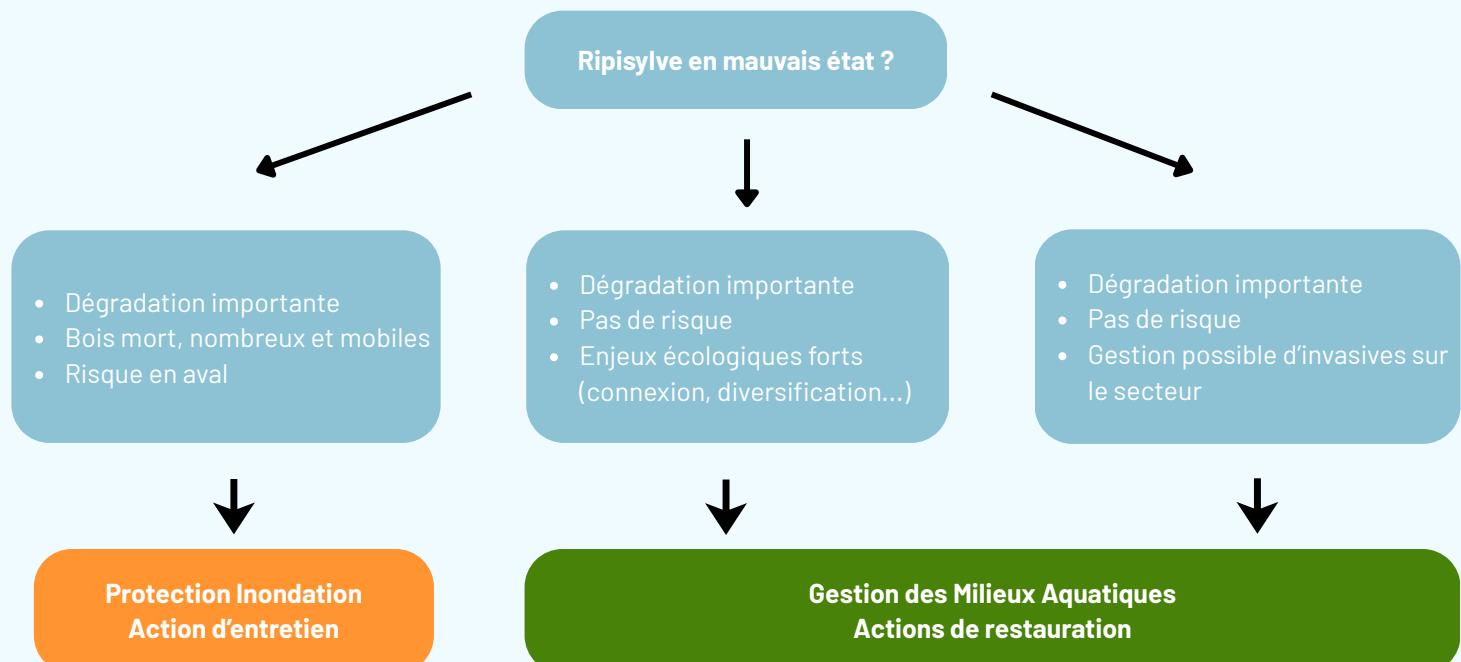
La gestion des espèces exotiques envahissantes est essentielle pour préserver la biodiversité et le bon fonctionnement des milieux naturels et aquatiques. Ces espèces, introduites hors de leur aire d'origine, se développent rapidement au détriment de la flore et de la faune locales. Elles provoquent une régression des habitats naturels, une uniformisation des paysages et une baisse de la diversité. La maîtrise de leur expansion, via l'arrachage, la fauche adaptée ou encore la replantation d'espèces locales, permet donc :

- de restaurer les équilibres écologiques,
- de favoriser la régénération de la végétation indigène,
- de préserver la résilience des écosystèmes aquatiques et terrestres.

La ripisylve joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique et hydromorphologique des rivières :

- elle stabilise les berges grâce à l'enracinement des arbres et limite l'érosion.
- elle filtre les polluants et les sédiments issus des parcelles agricoles ou urbaines avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau.
- elle régule la température de l'eau par l'ombrage, favorable à la faune aquatique.
- elle crée des habitats diversifiés pour de nombreuses espèces terrestres et aquatiques.
- elle favorise la continuité écologique en servant de corridor biologique.
- elle atténue les crues en ralentissant les écoulements et en favorisant l'infiltration.

Sa préservation et sa restauration sont donc des leviers majeurs pour améliorer la qualité de l'eau, la biodiversité et la résilience des milieux aquatiques, mais aussi pour protéger les populations des inondations.



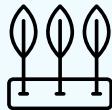
La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est l'une des mesures du rapport d'avancement de stratégie nationale de la biodiversité 2030 : Mesure 10 Les actions de prévention, de contrôle et d'actions ciblées sont à l'œuvre, afin d'atteindre l'objectif de limiter la présence de nouvelles EEE par département à 6 en 2030, alors que le chiffre a été de 14 en 2024. (source rapport d'avancement de stratégie nationale de la biodiversité 2030)

Actions menées en 2024 et 2025

Depuis de nombreuses années, l'EPAGE s'attache à mener des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes au travers des différents plans de gestion.



72 000 plantations sur 15 ans

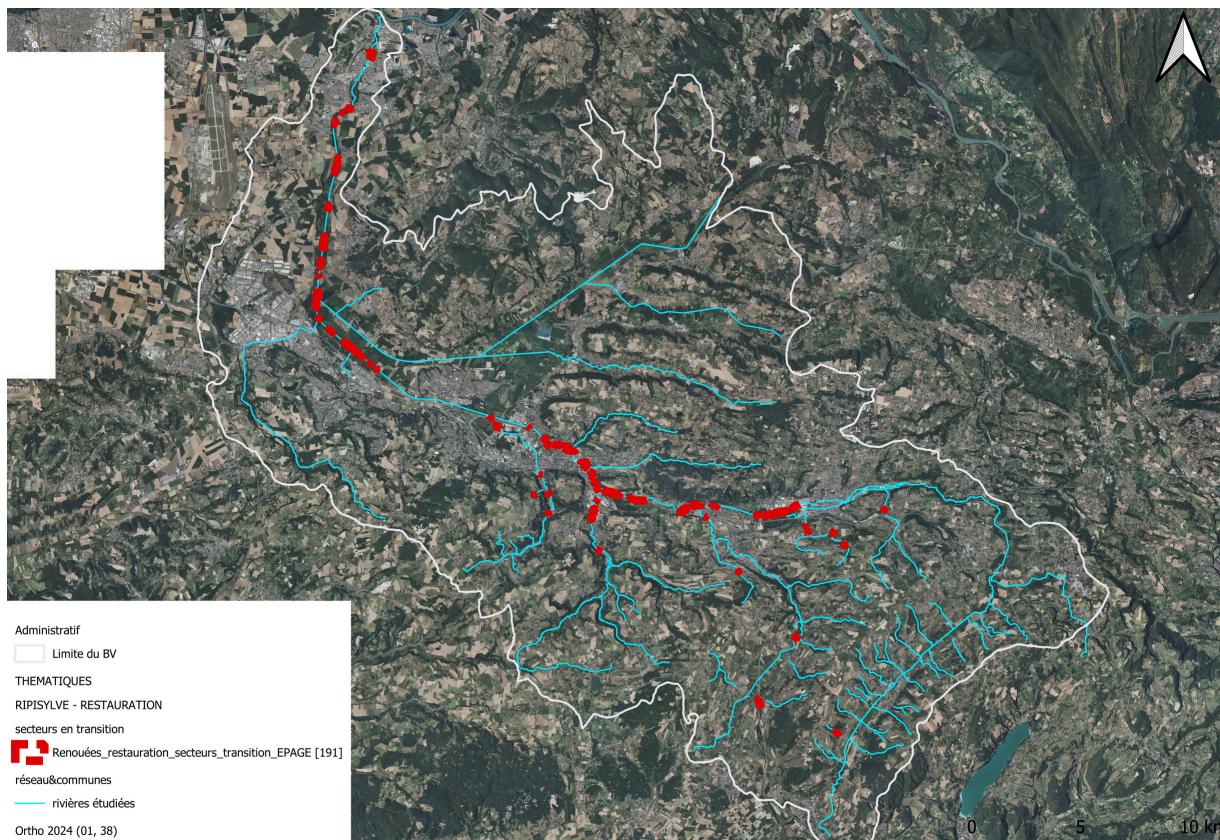


70% des foyers sont en traitement depuis 10 ans



28 secteurs de la Bourbre actuellement concernés

Intervention sur les massifs de Renouée sur l'année 2024 (hors ponctuelles)



L'EPAGE estime en moyenne une diminution de densité de renouée sur les secteurs plantés où les agents interviennent plusieurs fois par an, **à environ 90%**, voir une élimination complète sur certains secteurs. Outre cette régression évidente des foyers, les actions menées chaque année contribuent à la non propagation des plantules de renouée et d'autres espèces exotiques envahissantes.

Les interventions sur les espèces exotiques envahissantes sont répartis sur **28 secteurs** sur la Bourbre et affluents ainsi que sur plusieurs petits cours d'eau. Au total, ce sont environ sept fauches effectuées durant la saison végétative pendant 27 semaines (avril à octobre).

Lutte contre la renouée : les bâches

La renouée est une plante qui prolifère très rapidement et facilement en étouffant la végétation des milieux dans lesquels elle s'implante. Son mode de prolifération très agressif lui a permis de coloniser de nombreux milieux sur notre territoire et ainsi d'être présente sur presque l'ensemble du territoire du bassin versant de la Bourbre.

Depuis 2017, l'EPAGE a mis en place plusieurs techniques de bâchage et depuis 2020, l'utilisation de bâches uniquement biodégradables. **Après un retour d'expérience de 4 ans, nous pouvons considérer que le temps de gestion de ces secteurs est divisé par 5 ou 6 et que le massif est épuisé, dès lors qu'il ne peut plus faire de la photosynthèse pendant 3 ans.**

Dans le cadre de sa mission de gestion de la ripisylve, l'EPAGE entreprend de nombreuses actions de prévention et de lutte contre le développement de la renouée. L'année 2024 marque la dégradation avancée, voire définitive, de certaines bâches avec une régénération naturelle bien présente, ne signifiant pas forcément la disparition du massif.

Un suivi mensuel pendant la période végétative a été mis en place sur l'année 2025, afin d'éviter que les rythomes en dormance ne puissent repartir.

Ces bâches, posées par l'équipe rivière, sont avantageuses sur de nombreux points et le syndicat souhaite continuer dans ce sens avec de nouvelles poses de bâches sur les années à venir. L'évolution des premières bâches (non dégradables) en 2017 est par ailleurs très encourageante, une partie de celles-ci ont été retirées en mars 2025 accompagné d'un ensemencement rapide afin d'éviter tout nouveau départ de renouée.



AVANT



PENDANT



APRÈS



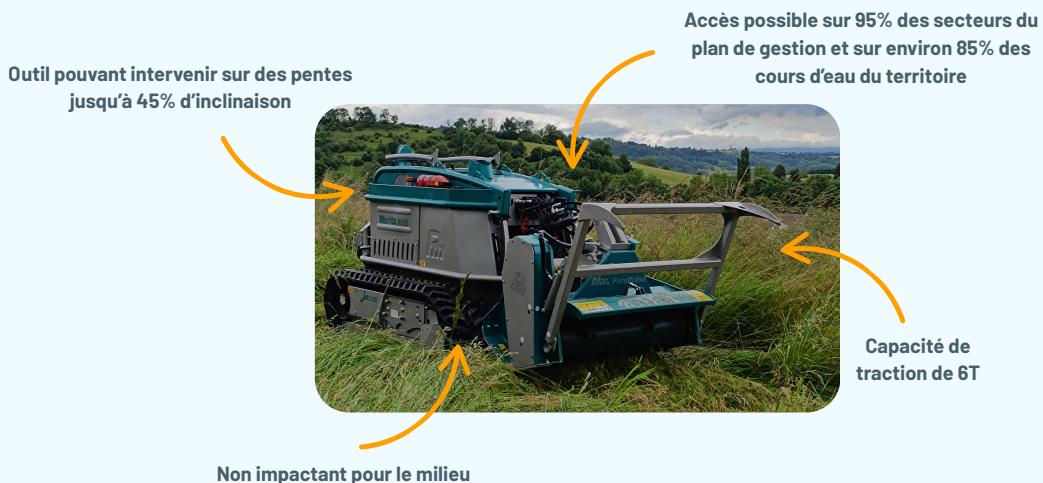
Pérénisation de l'activité de gestion de la ripisylve et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Achat d'un treuil forestier

En 2024, une réorganisation des méthodes de travail a été mise en place. En effet, depuis 12 ans, les agents intervenaient à l'aide d'une « luge de débardage », qui montrait de plus en plus de défaillances. C'est pourquoi, à l'automne 2024, l'EPAGE s'est doté d'un robot forestier pour appuyer les équipes dans les opérations d'abattage et de gestion des embâcles. Spécialement conçu pour évoluer en milieux contraints, cet équipement permet de diviser le temps passé des interventions de diversification et de traitement des embâcles.

Les avantages de cet outil sont multiples :

- Réduction significative du temps d'intervention, avec un gain notable en productivité
- Allègement de la charge physique pour les agents
- Réactivité renforcée lors des interventions en situation post-crue
- Diminution du recours à des prestataires extérieurs



PLAN DE FINANCEMENT

Mise à jour de la stratégie d'intervention

Le plan de gestion a été actualisé afin d'intégrer les nouvelles espèces exotiques envahissantes (EEE) recensées sur le territoire et d'établir une liste opérationnelle de gestion. Cette mise à jour vise également à approfondir la connaissance du fonctionnement des ripisylves, dans le but de mieux cibler, coordonner et planifier les actions à conduire.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation et de communication seront développées :

- élaboration d'un plan d'action impliquant plusieurs maîtres d'ouvrage,
- production de supports techniques, avec pour ambition de positionner l'EPAGE comme référent local sur les espèces invasives.

→ **Etendue de la stratégie au secteur du Catelan pour couvrir tout le bassin versant.**

Afin d'obtenir un plan d'actions cohérent à l'échelle du bassin versant, l'EPAGE a fait le choix d'étendre le territoire d'inventaire au sous bassin du Catelan, passant ainsi de **171km inventoriés en 2012 à 241km de cours inventorié en 2024. Cela représente environ 70% du territoire avec tous les secteurs prioritaires couverts.**

→ **Gouvernance**

Lors du déroulement de l'étude, les membres des neuf EPCI du territoire, les associations locales, la Direction départementale des Territoires, les financeurs ont été associés aux différentes phases de réflexions.

→ **Phase de terrain importante sur 6 mois**

La phase d'inventaire de terrain s'est déroulée sur 6 mois, de mars à août 2024 afin d'étudier les différentes saisons végétatives des espèces cibles.

→ **Elargissement de 2 ou 3 espèces à 15 espèces traitées**

L'EPAGE, procède à une gestion des invasives sur le territoire depuis bientôt 20 ans (principalement renouée du japon, raisin d'Amérique, jussie, etc.). Afin de s'adapter à l'évolution climatique et au stade de développement des espèces, un travail de priorisation a été réalisé pour optimiser le coût/bénéfice des actions. Il est ressorti une liste de quinze espèces présentes sur le territoire, que l'EPAGE va gérer.

Préservation et restauration de la biodiversité et du bon fonctionnement des milieux rivulaires

L'équipe rivière a réalisé des travaux sur **33 tronçons** au cours de l'année 2024.

Les interventions de diversification se sont déroulées sur 5 tronçons. Ces secteurs ayant fait l'objet d'une prospection avancée fin 2023 ont été sélectionnés pour plusieurs raisons :

- Fort dépérissement du boisement
- Boisement monospécifique
- Forte présence de maladies
- Essences non souhaitables en milieu rivulaire
- Sujets vieillissants n'apportant pas les fonctions nécessaires à la ripisylve
- Ripisylve absente (pression d'entretien, présence d'invasives, etc.) où la régénération naturelle n'est pas possible dans le contexte actuel.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de changement climatique, l'EPAGE intervient en termes de diversification sur le milieu en considérant fortement la présence de maladies :

- chalarose du frêne, intervenir pour supprimer les sujets malades ou dépréssants afin de dynamiser la présence d'autres espèces.
- identifier les sujets exempts de chalarose afin de suivre ces sujets et de permettre une régénération naturelle de sujets sains.
- plantation d'essences tel que le micocoulier dans les zones urbaines très exposées.

Lors des traversées urbaines, un fort temps de sensibilisation est apporté au propriétaire riverain sur la gestion du milieu rivulaire et la gestion des espèces exotiques envahissantes. L'objectif de l'intervention est de rendre le milieu fonctionnel, mais également d'informer et de sensibiliser.



CHALAROSE DU FRÊNE



MICOCOULIER

6.4 Plan de gestion du Castor

Le castor (*Castor fiber*), plus gros rongeur d'Europe, a frôlé l'extinction en France au début du XXème siècle à cause de sa chasse intensive pour sa fourrure et son castoréum (substance utilisée en parfumerie). Désormais intégralement protégé (barrages et terriers inclus) depuis 1968 sur l'ensemble du territoire français, l'espèce recolonise peu à peu les cours d'eau du bassin versant de la Bourbre où il était naturellement présent autrefois.



Photo libre de droit

Ainsi, par ses coupes de bois et sa gestion des niveaux d'eau, le castor recrée des zones humides favorables à de nombreuses espèces et au maintien de l'eau dans les sols et les cours d'eau. Afin d'accompagner sa reconquête des milieux et d'anticiper les potentiels conflits d'usage (inondation de parcelles agricoles, déprédateur de peupleraies situées en bord de cours d'eau, etc.), l'EPAGE de la Bourbre a élaboré un plan de gestion stratégique du castor d'Europe sur son bassin versant (2019-2028). Cet animal, permet également de retenir l'eau sur le territoire à moindre frais, ce qui répond à l'adaptation du territoire face au changement climatique.

En quelques années, le castor a recolonisé de nombreux cours d'eau : l'aval de la Bourbre, le canal du Catelan et tous ses affluents (le ruisseau du Ver, ruisseau de Saint-Savin,...). Au fil des années, la cohabitation avec le castor s'est perdue, et son retour peut parfois générer certains conflits. Plutôt que de se limiter à l'acceptation de son retour sur le territoire, il est essentiel de prendre en compte les usages déjà établis, en particulier ceux liés à l'agriculture. Cela nécessite un accompagnement de proximité, au plus près du terrain, afin de construire des compromis entre la préservation d'une espèce utile et les pratiques existantes. C'est précisément dans cette logique que s'inscrivent les actions menées par l'EPAGE.

Situations de conflits en 2025 :

- Saint-Chef, ruisseau du Ver : un barrage important ; une parcelle agricole inondée.
- Soleymieu, le Ru : plusieurs petits barrages ; inondation d'un verger.
- Saint-Chef, Lac de Crucillieux : berges inondées.
- Vignieu, ruisseau du Ver : plusieurs barrages ; berges d'un étang inondées.



Dans ces cas-là, l'EPAGE sollicite la Direction Départementale des Territoires, pour que l'OFB (Office Français de la Biodiversité) se rende sur place et réalise une expertise de la situation avec propositions d'interventions pour permettre la conciliation entre les usages existants et le barrage de castor, qui entraîne une ré-humidification des terrains. Ensuite, des actions de baisse du niveau d'eau par des interventions sur le barrage peuvent être éventuellement mises en œuvre, si l'accord de la DDT est obtenu.

7. ANIMER LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

7.1 La CLE : le parlement local de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est un organisme primordial pour notre territoire. C'est le « parlement local de l'eau » qui réglemente territorialement et sur le long terme, la gestion de l'eau. L'animation de cette commission indépendante a été confiée à l'EPAGE de la Bourbre.



La composition de la CLE est établie par le préfet selon les règles du Code de l'Environnement.

La CLE est garante de l'avancement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Bourbre (SAGE Bourbre). Réfléchi à long terme, le SAGE, sorte de "PLU de l'eau", est un document qui complète les documents d'urbanisme locaux dans le domaine de l'eau.

Les compétences de la CLE

- Émettre des avis sur les décisions et projets relatifs aux milieux aquatiques dans le périmètre du SAGE : dossiers d'autorisation loi sur l'eau, dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), etc....
- Suivre l'avancement du SAGE
- Mener la révision du SAGE
- Effectuer des conseils et des recommandations aux porteurs de projets
- Résoudre les conflits et points de blocage sur la gestion collective de l'eau
- Communiquer auprès des élus et des usagers

Le bureau de la CLE est composé des représentants de ces trois collèges :
(Au 02 avril 2025)

Collège des Élus	Collège des Usagers	Collège Administration
Gaël LEGAY-BELLOD Président	André COPPARD Vice-Président Représentant de la Chambre d'Agriculture	Antonin TOULAN Représentant de l'Agence de l'Eau RMC
Daniel PAILLOT 1er Vice-Président	Philippe MOREL Délégué Représentant de l'association des irrigants de l'Isère	Hélène MARQUIS Représentante DDT Isère Environnement
Nicolas GRIS Vice-Président	Jean-Christophe MILLIAT Membre Représentant de Bourbre Entreprises Environnement	Christophe PORNON Représentant DREAL Rhône-Alpes
Patrick FERRARIS Délégué	Jean-Claude CHENU Membre Représentant de France Nature Environnement (FNE) Isère	Marion LANGON Représentante OFB
Christophe LAVILLE Délégué		
Rémi SAUVESTRE Délégué		
Philippe ZUCCARELLO Délégué		

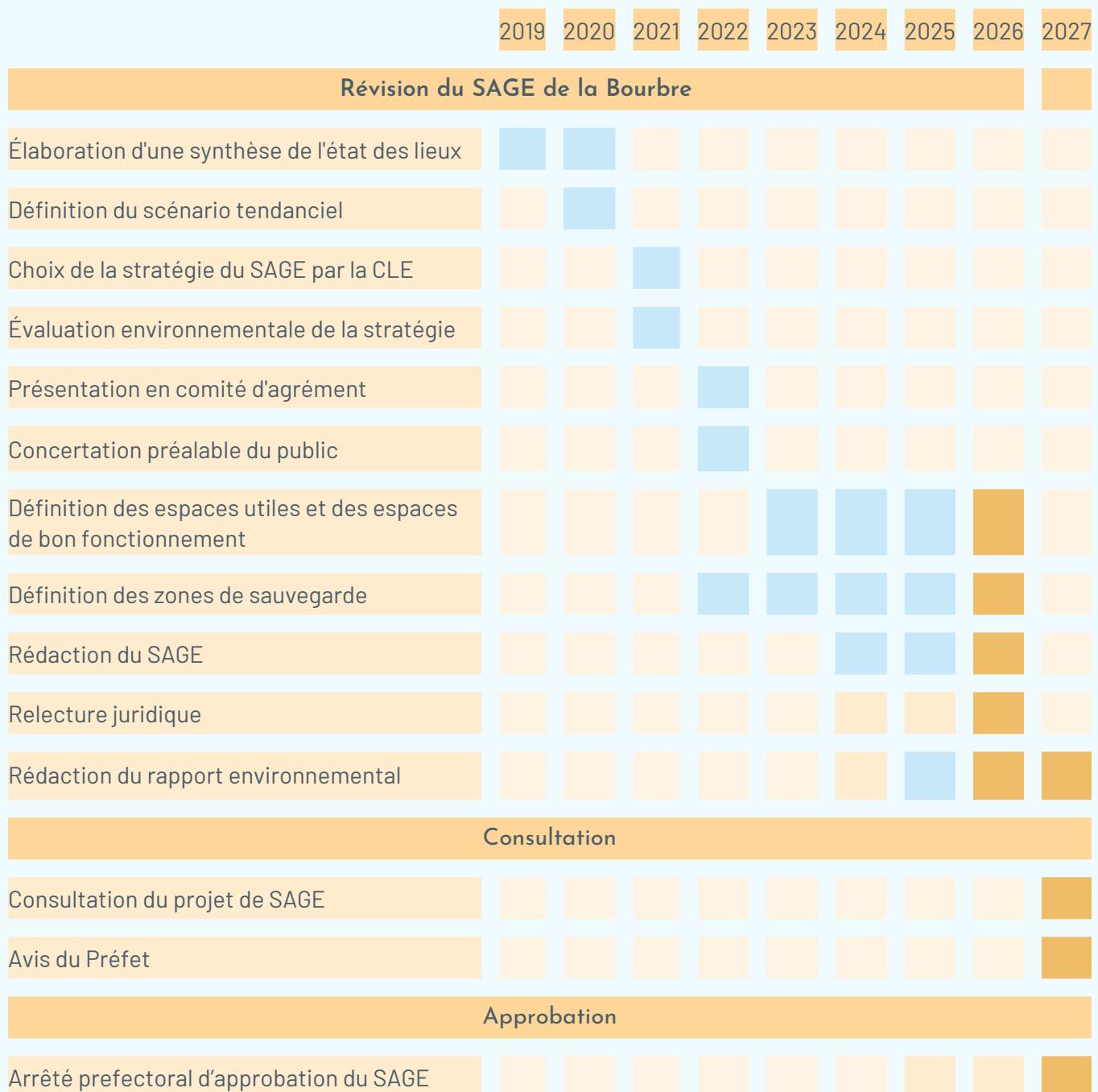
Composition de la CLE

L'ambition de la CLE est de réunir des représentants de tous les acteurs du territoire afin de mener à bien ses missions. La commission est donc composée de 51 membres, répartis en trois collèges :

- Les collectivités territoriales : 30 membres (élus des communes, intercommunalités, département)
- Les usagers : 14 membres (agriculteurs, industriels, association de consommateurs, associations de protections de la nature)
- L'Etat et ses agences : 7 membres (préfecture, agence de l'eau, DREAL)

7.2 La révision du SAGE

Le processus de révision du SAGE se poursuit au cours des années 2024 et 2025. En effet, un travail rédactionnel conséquent a été réalisé concernant les enjeux 1 et 2 du SAGE révisé qui sont les deux enjeux les plus structurants du SAGE.



Enjeu 1 & 2 : le bon état des milieux aquatiques et qualité et quantité de la ressource en eau

Le processus de définition des zones de sauvegarde des ressources stratégiques est en cours de finalisation mais un travail préalable sur cet enjeu avait conduit, le 16 octobre 2024 au premier comité de rédaction du SAGE révisé. À la suite de cette réunion, le secrétariat de la CLE a rencontré les principaux gestionnaires de l'eau potable du bassin versant afin de pouvoir aboutir à une rédaction concertée qui a ensuite été peaufinée avec les partenaires techniques.

Tout ce travail a permis d'aboutir, à l'heure actuelle, à des versions relativement avancées des différents documents composant le SAGE révisé : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement ainsi que l'atlas cartographique.

Ces éléments seront retravaillés lors de prochaines réunions et complétés par les éléments issus des enjeux restants (biodiversité, gouvernance et demande sociale) qui viennent en complément des deux premiers enjeux.

En complément, le dernier document composant le SAGE révisé est l'évaluation environnementale du SAGE. Cette étude a été lancée en mai 2025 par un bureau d'études qui travaille en parallèle de la rédaction des enjeux et par interactivité afin de produire un document exhaustif en proposant des éléments de rédaction complémentaires permettant la prise en compte de toutes les thématiques environnementales dans le SAGE.

La combinaison de tous ces éléments permettra d'aboutir à un projet de SAGE révisé, à soumettre aux différentes instances de consultation pour validation au cours de l'année 2026.

Validation des captages stratégiques pour l'eau potable

Le SDAGE Rhône-Méditerranée a établi une liste de masses d'eau souterraines et aquifères à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en eau potable, et dites «stratégiques».

Celles-ci sont à préserver pour assurer dans les meilleures conditions l'alimentation en eau potable (AEP) actuelle et future des populations et des différentes activités économiques. Une ressource stratégique pour l'eau potable c'est :

- une ressource en eau importante en quantité ;
- une qualité chimique conforme aux critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- des usages et pressions existantes et à venir ne compromettant pas le caractère stratégique de la ressource ;
- une ressource bien située par rapport aux zones de forte consommation pour des coûts d'exploitation acceptables.

L'EPAGE de la Bourbre a lancé de 2016 à 2018 une étude d'identification des captages stratégiques du territoire en tant qu'animateur de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Pour chaque captage a été défini un projet de sauvegarde et un projet de règlement permettant la protection de la ressource en eau potable. Au total, 13 captages stratégiques ont ainsi été proposés.

Le SAGE doit définir les dispositions nécessaires à leur préservation dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les zones de sauvegardes et les règlements de 11 captages stratégiques ont déjà été validées par les gestionnaires d'eau et la CLE.

Les actions en 2024 & 2025

La Zone de Sauvegarde Exploitée (ZSE) de Cessieu a été validée en CLE. Désormais, il ne reste plus qu'à valider les zones de sauvegarde sur les secteurs Chesnes et Loup-Ronta.

7.3 Préserver la ressource en Eau

Des tensions sur l'eau plus présentes, un besoin de mieux structurer sa gestion.

Le bassin versant de la Bourbre est soumis à diverses pressions qui impactent la quantité d'eau disponible. Le territoire, qui semblait plutôt épargné jusqu'à ces dernières années, connaît désormais l'application de mesures de restrictions sécheresse lors des épisodes de chaleur. Si certains secteurs semblent identifiés comme sensibles vis-à-vis de cet enjeu, le fonctionnement des hydro-systèmes à l'échelle du bassin versant reste encore trop méconnu.

2040

L'analyse tendancielle à horizon 2040 de la stratégie du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), envisage des tensions croissantes sur la ressource en eau, aussi bien en termes de qualité que de quantité et présume que malgré les actions menées, les contaminations par les pesticides seraient toujours présentes. Si rien ne change, des tensions risquent ainsi d'émerger, en lien avec les effets du changement climatique.

Cette tendance est complétée par le (PBACC) Plan d'Adaptation au Changement Climatique du bassin Rhône-Méditerranée, classant le bassin versant de la Bourbre comme **territoire vulnérable** à l'enjeu de baisse de la disponibilité en eau et **exposé à un réchauffement et un assèchement important** en raison du changement climatique.

Conscients de ces enjeux, les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont inscrit cette problématique au sein de l'enjeu 2 de la stratégie du SAGE de la Bourbre, en cours de révision. L'objectif est de garantir un accès à la ressource en eau en **quantité suffisante et de qualité, pour le maintien des usages actuels et à venir**.

Cela s'est traduit par une fiche action du contrat territorial environnemental validé en 2023 portant sur la réalisation d'une étude de volume prélevable. Aujourd'hui, l'EPAGE lance la démarche.

Projections à horizon 2050 sur le bassin versant *

Le Département de l'Isère a réalisé une étude, subventionnée par l'Agence de l'Eau, à l'échelle des 11 bassins versants de l'Isère sur les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau à l'horizon 2050.
Voici les projections :

TEMPÉRATURES ET PRÉCIPITATIONS

- Augmentation des températures moyennes annuelles :

+2,7 °C

par rapport à la période de référence.

- Évolution des précipitations :



Globalement, un cumul annuel stable est attendu, avec cependant une augmentation des précipitations hivernales et une diminution estivale.

IMPACT SUR LES SOLS ET LES BESOINS EN EAU

- Augmentation de l'évapotranspiration potentielle avec un impact significatif durant la saison agricole (mars à octobre).

+11%

- Nombre de jours de sol sec supplémentaires : les mois de mai à novembre étant particulièrement concernés.

+32 jours/an

DÉBITS DES COURS D'EAU

Baisse des débits d'étiage : une médiane de -22 %, avec des variations allant de -38 % à +18 %.

-22%

* Données issues de l'Étude prospective ressource en eau et évolutions climatiques à l'horizon 2050 du Département de l'Isère -
Données sur le bassin versant de la Bourbre
*(1976-2005).

Les chiffres clés : la situation actuelle

24 418 654 m³

prélevés en 2022* sur le territoire du SAGE de la Bourbre (95% dans les eaux souterraines)



pour l'alimentation en eau potable



pour l'agriculture



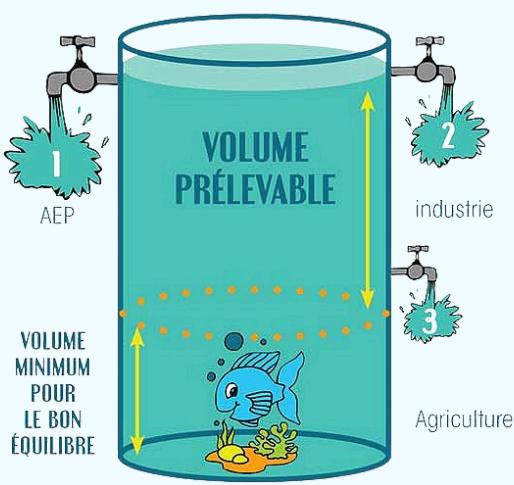
pour l'industrie

*source banque nationale des prélevements quantitatifs en eau (BNPE) - prélevements 2022

Un premier pas vers une planification quantitative territorialisée de la ressource

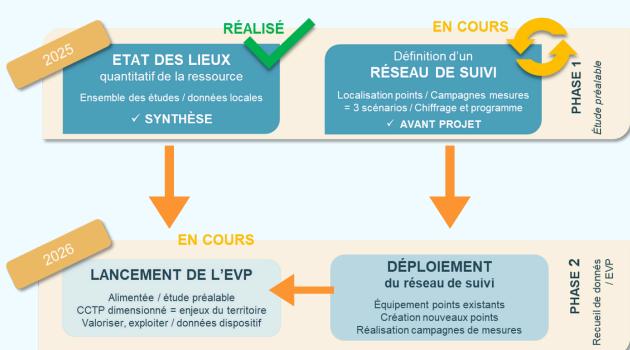
Un « Etat des lieux quantitatif de la ressource en eau et définition d'un dispositif de suivi », a ainsi été lancé en avril 2025. À partir des données existantes, l'étude cherche à identifier les points de fragilité, à localiser les secteurs sous tension, et à proposer un dispositif de suivi opérationnel, lisible et évolutif.

Celle-ci s'articule autour de deux volets complémentaires : d'une part, un travail d'analyse et de consolidation des données disponibles (hydrologie, piézométrie, prélèvements, qualité, etc.), et d'autre part, la conception d'un réseau de suivi capable de produire dans le temps des données fiables, utiles à la prise de décision. Cette étude vise également à préparer la future étude dite « Étude Volumes Prélevables (EVP) », prévue pour l'année 2026, qui déterminera les volumes d'eau pouvant être mobilisés durablement sans porter atteinte à l'équilibre des milieux.



Avant de lancer une étude volumes prélevables, il s'avère nécessaire de lancer une **première phase d'état des lieux quantitatif** de la ressource en eau et de définition d'un réseau de suivi. Cet état des lieux sera basé sur une synthèse des études et des données locales existantes portant sur le fonctionnement des hydrosystèmes et les besoins de prélèvements en eau pour chaque usage.

L'objectif est de définir un état des lieux partagé et validé par tous. Un dispositif de suivi quantitatif de la ressource en eau (points de suivis, campagnes de mesures) sera ensuite proposé selon trois scénarios. Pour chaque scénario, un chiffrage et un programme de mise en place d'ambitions différentes seront proposés pour faciliter le choix de la meilleure option. L'objectif est de concevoir ensemble le dispositif.



8. CAPTAGES PRIORITAIRES

Les actions menées sur les captages prioritaires se poursuivent activement.

Au programme :

Journées techniques consacrées aux prairies, aux céréales et aux cultures de méteils, expérimentations de sursemis de prairie, démonstrations de désherbage mécanique... Autant d'initiatives destinées à promouvoir des pratiques agricoles moins impactantes sur la ressource en eau. Grâce à la mobilisation et à l'accompagnement des différents opérateurs techniques, les agriculteurs sont soutenus vers une réduction durable de la pression des nitrates et des produits phytosanitaires sur les zones de captages. Zoom sur quelques actions phares mises en œuvre au sein des aires d'alimentation de captage !

Innov'azote

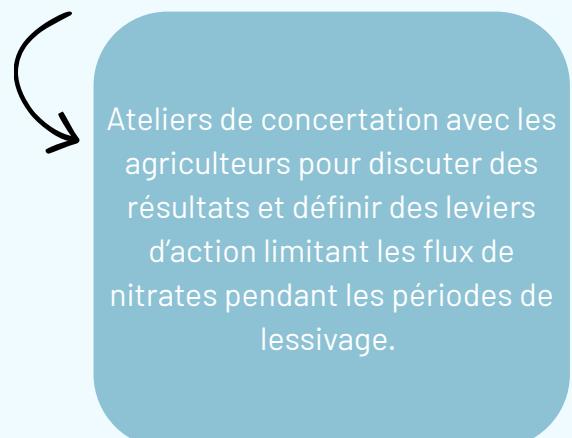
Depuis 2023, l'ISARA, école d'ingénieurs en agronomie basée à Lyon, pilote le projet INNOV'azote sur les captages prioritaires du bassin de la Bourbre. Ce programme, centré sur les enjeux liés aux nitrates en zone de captages prioritaires, vise à mieux comprendre le comportement de l'azote dans les cultures locales et à évaluer si la mesure des reliquats d'azote en début d'hiver peut servir d'indicateur de risque de pollution de l'eau.

Le projet s'articule en deux phases :

PHASE 1 - 2023 -2025



PHASE 2 - à partir de 2026



Les animateurs de captages participent activement au suivi du projet, aux échanges avec les étudiants et aux réunions techniques avec l'ISARA et la Chambre d'agriculture.

2025

Lutte naturelle contre les campagnols

Le 15 avril 2025, la communauté de communes les Vals du Dauphiné a fait installer sur une de ses parcelles, exploitée par un éleveur local, six perchoirs à rapaces. Cette initiative fait suite à la plantation, en 2023, de 300 m de haies sur la même parcelle.

L'objectif des haies et des perchoirs ? Combattre l'invasion des campagnols, ces rongeurs qui détruisent les prairies, en favorisant la préation naturelle et en particulier ici, celle des rapaces. Depuis plusieurs années, les campagnols ont dégradé plusieurs hectares de prairies à Val de Virieu, obligeant les agriculteurs à retravailler les zones touchées en réimplantant de nouvelles prairies ou, dans certains cas, en mettant en place des cultures annuelles dans l'espoir de rompre le cycle des ravageurs.

L'enjeu est économique pour les agriculteurs, mais il est également environnemental. En effet, la parcelle est située sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de Val de Virieu. L'objectif est donc de réussir à maintenir les surfaces en herbe ce qui limite le recours à des produits chimiques (pesticides) et ainsi aide à préserver la qualité de l'eau. Cette action de lutte intégrée où la biodiversité vient en aide à l'agriculture doit offrir une solution à la fois écologique et économique aux agriculteurs. Un suivi régulier permettra d'évaluer l'installation et la fréquentation du site par des rapaces et de déterminer si cette méthode pourrait être étendue à d'autres prairies du territoire.



Photos de perchoirs



© Campagnole - libre de droit

2024 & 2025

À la rencontre des captages

En 2024 et 2025, plusieurs randonnées agricoles ont été organisées : deux à Colombier et une à Biol (environ 500 personnes). Ces rencontres ont offert aux agriculteurs des captages l'occasion de présenter les actions qu'ils mettent en œuvre pour protéger la ressource en eau, tout en permettant aux participants de découvrir l'origine de l'eau du robinet à travers la visite de captages.

Face à leur succès, ces initiatives devraient être reconduites sur d'autres captages prioritaires du territoire. En parallèle, les animateurs des captages prioritaires sont également intervenus auprès de publics variés (écoles primaires, collèges, MFR, MJC...) pour sensibiliser à la protection de la ressource en eau. Ces temps d'échanges, à la fois ludiques et pédagogiques, ont permis d'aborder le rôle que chacun peut jouer dans la préservation de cette ressource essentielle, tant en termes de quantité que de qualité.



© EPAGE de la Bourbre

2024

Préserver la qualité de l'eau grâce à la restauration des prairies

En avril 2024, le captage prioritaire de Sermérieu a enregistré un pic de nitrates important. Ce captage, connu pour sa sensibilité à la pollution par les nitrates, présente habituellement des taux modérés, mais réagit fortement aux retournements de prairies ou aux coupes à blanc. Pour prévenir de nouveaux épisodes, un suivi attentif et un étalonnement des retournements de prairies sont indispensables.

2025

Dans cette optique, les 17 et 18 septembre 2025, environ 15 hectares de prairies dégradées ont été sursemés sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de Sermérieu. En effet, le sursemis offre une alternative durable. Il permet de restaurer la productivité des prairies sans retournement, tout en garantissant aux sept exploitants concernés une ressource fourragère de qualité. Chaque intervention a été adaptée aux spécificités de chaque parcelle, avec l'appui d'un expert technique.

2025

L'heure du bilan pour le GIEE « avenir Reytebert »

Créé en 2016, le GIEE Avenir Reytebert (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental) réunit trois exploitations laitières iséroises engagées dans une même dynamique agroécologique. Huit ans plus tard, en 2025, la période de labellisation arrive à son terme : l'heure pour l'animatrice de réaliser un bilan.

Depuis sa création, le collectif a pu mutualiser l'achat de matériel (remorque autochargeuse, semoir direct, bineuse, charrue express). L'objectif ? Renforcer son autonomie alimentaire, réduire l'usage d'intrants et limiter l'impact sur la ressource en eau en adoptant des pratiques agro-écologiques. C'est chose faite ! Les systèmes de production des exploitants ont considérablement évolué, avec notamment une place croissante accordée à l'herbe dans les rations. Bien que tous les outils n'aient pas été faciles à maîtriser et ne répondent pas entièrement à l'ensemble des objectifs initiaux, les agriculteurs s'accordent à reconnaître les nombreux bénéfices de la démarche GIEE. Non seulement pour l'acquisition de matériel qu'ils n'auraient pas pu financer individuellement, mais aussi pour la dynamique collective et l'échange d'expérience entre les exploitations.



© EPAGE de la Bourbre

Comme l'année dernière, l'Epage a répondu à l'appel de la MFR de Saint-André-le-Gaz pour venir tenir un stand lors de la journée écocitoyenne.

La maquette pédagogique « captage » a pu de nouveau faire ses preuves pour expliquer simplement les questions d'infiltration et de préservation de la qualité de l'eau, tout comme le panneau explicatif.

Les élèves de la 3^{ème} au Bac pro ont tourné en petits groupes sur les différents stands des structures présentes (Apiculteur, SYCLUM, certification bio). Certaines classes de l'école primaire étaient également invitées à cette journée.

13 JUIN 2024



© EPAGE de la Bourbre

La chambre d'agriculture, proposait un rallye mœteil inter-captages. Au programme, conduite d'un mœteil grain, choix du mélange, place des mœteils dans l'alimentation, points de vigilance et d'optimisation. Les échanges étaient denses et fournis au cœur des champs des agriculteurs participant à cette action : GAEC des terres froides, GAEC de la Mure, GAEC des Sources, EARL du Vernatel, GAEC de la Bourbre, GAEC du Ripaillon, GAEC Fine viande.

2025

Mise en place d'un réseau de sondes tensiométriques sur le captage de Chozelle

Un réseau de sondes tensiométriques a été installé sur une parcelle en maïs fin mai. Les données ont été mises à disposition de la chambre d'agriculture de l'Isère pour enrichir leur réseau de sondes utilisées dans le cadre du « flash irrigation ». En effet, il n'existe pas à ce jour de réseau de sondes sur les aires d'alimentation de captage de la Bourbre. Pour rappel, la tensiométrie permet d'observer dans le sol la disponibilité de l'eau pour la culture, et optimiser le pilotage de l'irrigation pour modérer le lessivage des nitrates et des produits phytosanitaires vers la ressource en eau.

9. COMMUNICATION

9.1 Lancement de l'appel à projet : «Eau et participation citoyenne»

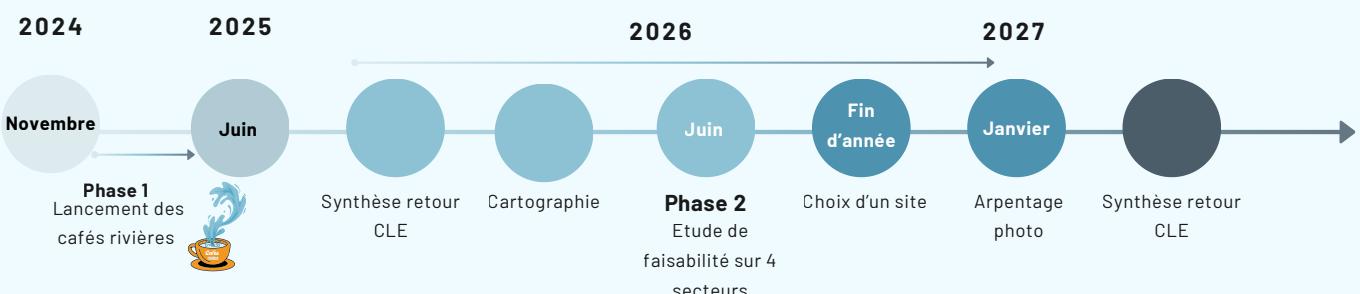
Le SAGE de la Bourbre est en cours de révision. Dans le cadre des ateliers, un nouvel enjeu est apparu. Ce dernier a été acté dans la stratégie du SAGE. L'objectif, faire émerger les attachements du public aux zones humides et cours d'eau du territoire. L'enjeu et les objectifs associés sont rédigés de la façon suivante :

Phase 1 : Mettre en lumière les attentes sociales liées à la qualité des milieux aquatiques.



Cette démarche constitue une première sur le bassin versant. Elle est menée de façon expérimentale.

Phase 2 : Sensibiliser le public au rôle essentiel des milieux aquatiques dans les stratégies d'adaptation au changement climatique.



01.

Révéler/réactiver et mettre en valeur les attachements des habitants du bassin versant pour leurs cours d'eau

02.

Initier une dynamique de travail avec les citoyens et les acteurs du territoire, au travers d'animations locales – dénommées ici provisoirement « cafés-rivières » et d'une cartographie collaborative pour mutualiser les innombrables connaissances d'un territoire autour du patrimoine naturel attaché aux milieux aquatiques, dans toutes leurs dimensions (historique, culturelle, technique, etc.)

Cette dynamique a vocation à s'inscrire dans un temps long qui dépasse le seul temps de l'appel à projet afin de soutenir la mise en oeuvre des futurs projets de restauration portés par l'Epage de la Bourbre. Il s'agit en quelque sorte de « préparer le terrain » en particulier pour donner à voir aux élus locaux et aux membres de la CLE qu'il existe une demande sociale pour des milieux restaurés.

Les cafés rivières de l'EPAGE :

Les Cafés Rivière de la Bourbre se sont déroulés à travers trois événements. Ces temps d'échange ont permis à nos équipes de rencontrer le grand public, de présenter les missions de l'EPAGE, de sensibiliser aux enjeux liés à l'eau, mais aussi de recueillir les lieux d'attachement des participants.

Deux journées attachées à des évènements existants :

- Estival du Dauphiné, le 17 mai 2025 à Saint Clair de la Tour
- Fête des possibles, 27 septembre 2025 à Pont de Cheruy

Une journée dédiée :

- Cafés Rivière, 28 juin 2025 à L'Isle-d'Abeau

Afin d'animer le stand, une maquette pédagogique du bassin versant a été utilisée pour expliquer de manière claire et accessible la complexité du grand cycle de l'eau. Il y avait également un dispositif de photolangage, permettant aux participants de témoigner de leurs attachements à la rivière.

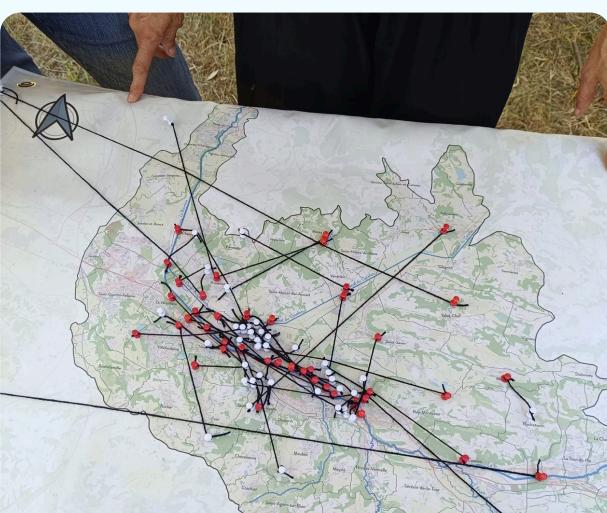


© Site de l'ARRA (Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne)

Au total, ces évènement ont réuni plus d'une centaine de personnes.



© EPAGE de la Bourbre



9.2 Le concours photos et dessins 2024

L'Epage de la Bourbre organise chaque année un concours photo sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif est de mettre en valeur le territoire tel qu'il est vu par ses habitants. Chaque année, un thème différent est abordé afin de mettre en avant diverses facettes du secteur. Chaque photographie est une découverte et dévoile un petit peu plus à chaque fois le territoire dans lequel nous évoluons. Une exposition temporaire, composée de ces photos, est proposée aux communes et intercommunalités qui souhaitent les présenter à leurs habitants.

- 2019 : "La Bourbre et ses affluents au quotidien"
- 2020 : "L'eau, source de biodiversité"
- 2021 : "Tourbières, mares, marais et ruisseaux : milieux aquatiques de la vallée de la Bourbre"
- 2022 "Les usages de l'eau dans la vallée de la Bourbre"
- 2023 "Haies, plantes et arbres de nos cours d'eau"

2024 : Écailles, pattes et becs qui longent la rivière et ses affluents

Un concours intitulé "Écailles, pattes et becs" a été lancé pour mettre à l'honneur la faune locale, à travers la photographie et, nouveauté cette année, le dessin. Le concours était ouvert également aux enfants avec une section dédiée dans chacune des deux catégories : photos et dessins.

CONCOURS PHOTOS & DESSINS 2024
Écailles, pattes et becs qui longent la rivière et ses affluents
Jusqu'au 30 avril 2024!
400 € de bon d'achat à gagner !
Modalités et règlement sur e-pagebourbre.fr - Pour participer, envoyez vos photos à contact@e-pagebourbre.fr

Pour accueillir l'exposition temporaire, contactez-nous à l'adresse mail suivante : contact@e-pagebourbre.fr

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site !

9.3 Sensibilisation et éducation :

L'EPAGE a organisé des ateliers scolaires pour sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à l'eau.

Dans le cadre de nos activités, l'EPAGE souhaite développer une offre de service de sensibilisation aux enjeux de la ressource en eau (démarche « captages prioritaires », protection et amélioration de la qualité de l'eau ...), de la biodiversité (réservoirs de biodiversité, continuités écologiques, lutte contre les inondations...) et des rivières notamment, destinée aux collégiens et lycéens.

© EPAGE de la Bourbre



Retour en image sur 2024

© EPAGE de la Bourbre



Surveillance de terrain pendant la crue - Bourgoin-Jallieu - Système d'endiguement -



Inauguration de la renaturation de la Bourbre à l'Isle d'Abeau



Travaux sur la zone de gestion sédimentaire sur la Bourbre à Bourgoin-Jallieu



Remise des prix du concours photo 2024

Retour en image sur 2025

© EPAGE de la Bourbre



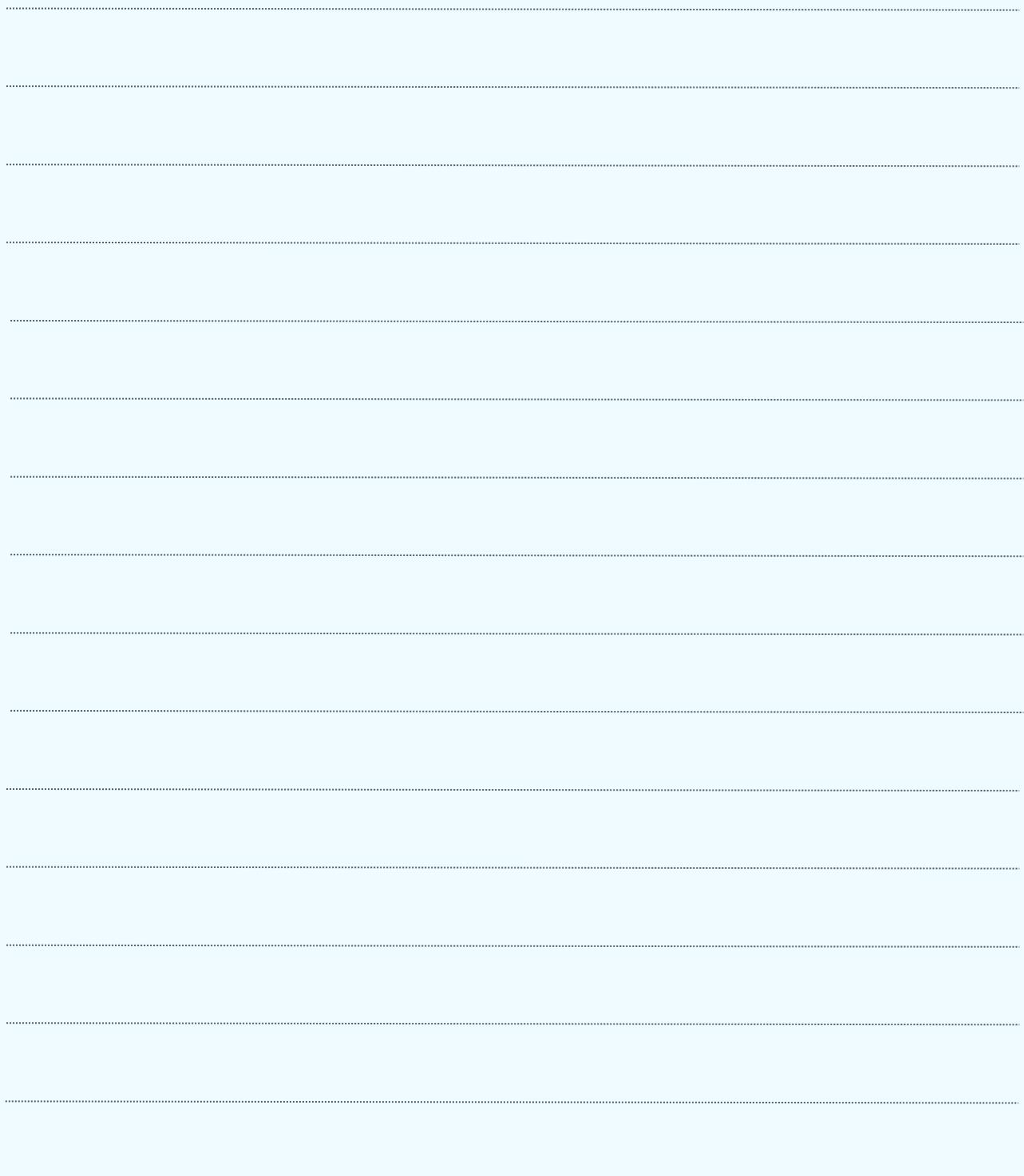
Fête de la nature - La Tour du Pin



Estival du Dauphiné - Biol



Journées du patrimoine organisées à L'Isle d'Abeau (exposition sur l'histoire de la Bourbre et du Catelan au Millé, suivie d'une visite guidée de la renaturation, qui a réuni une trentaine de personnes)



REMERCIEMENTS

L'ensemble des actions menées par l'Epage de la Bourbre ne peut pas avoir lieu sans le soutien de son Comité syndical et de ses membres (72 communes, 9 intercommunalités, et le Département de l'Isère) et sans l'engagement de ses agents qui agissent au quotidien.

L'Epage de la Bourbre bénéficie également du soutien, selon les actions, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Département de l'Isère.



CRÉDITS

Couverture : Illustration libre de droit

Sauf mention contraire, les autres photos et illustrations ont été réalisées par ou pour l'Epage de la Bourbre.



e-page de la Bourbre

2024
& 2025

244 montée du Village,
38110 Saint-Victor-de-Cessieu

04.74.83.34.55

contact@epagebourbre.fr

